

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DDCT 40 Subventions (55 500euros) à 8 associations et conventions pour le financement de projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants et les Résidences Sociales issues du Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à sept associations ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'association Alphabétisation et Accompagnement des Ressortissants d'Afrique de l'Ouest (19377) pour une action localisée dans le 13^{ème} et intitulée « apprentissage du français et informatique à visée d'autonomie socio-professionnelle » (2018_05526).

Article 2 : une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'Association de Solidarité Internationale d'Intégration (9785) pour une action localisée dans le 17^{ème} et intitulée « accès aux droits foyer St Just, prévention santé et accompagnement social des résidents » (2018_04734).

Article 3 : une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à l'association Autremonde (8563) pour une action localisée dans le 20^{ème} et intitulée « ateliers de français et orientation, accès aux droits et activités socioculturelles » (2018_00622). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 4 : une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Collectif Pour l'Avenir des Foyers (103402) pour une action intitulée « formation aux délégués élus des foyers de travailleurs immigrés et des résidences sociales » (2018_00624).

Article 5 : une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Keur Kamer (75721) pour une action localisée dans le 13^{ème} et intitulée « Numérique, français et ouverture culturelle » (2018_05579).

Article 6 : une subvention de 6 000 € est attribuée à l'association Parcours (187680) pour ses deux projets. Le montant de cette subvention est réparti comme suit :

- Une subvention de 2 000 € pour son action localisée dans le 14^e intitulée « Invisibles aventuriers » (2018_05621)
- Une subvention de 4 000 € pour son action intitulée « Le cinéma frappe à ta porte » (2018_05625).

Article 7 : une subvention d'un montant de 18 000 € est attribuée à l'association Raconte-Nous Ton Histoire (8565) pour une action intitulée « Apprendre-Comprendre » (2018_06964). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 8 : une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Wagadou Agit en France et en Afrique (101701) pour une action localisée dans le 19^{ème} et intitulée « Accompagnement à l'accès aux droits et à l'insertion sociale des jeunes et adultes du foyer » (2018_05039).

Article 9 : La dépense correspondante, s'élevant à 55 500 €, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, nature 65748, fonction 5, destination 5200001 « Politique de la Ville », du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO